



HAL
open science

Gestion communale et clientélisme moral au Maroc: les politiques du Parti de la justice et du développement

Myriam Catusse, Lamia Zaki

► **To cite this version:**

Myriam Catusse, Lamia Zaki. Gestion communale et clientélisme moral au Maroc: les politiques du Parti de la justice et du développement. Critique Internationale, 2009, 42, pp.18. halshs-00354940

HAL Id: halshs-00354940

<https://shs.hal.science/halshs-00354940>

Submitted on 22 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Gestion communale et clientélisme moral au Maroc: les politiques du Parti de la justice et du développement »

Myriam Catusse, CNRS/Institut français du proche orient

Lamia Zaki, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

Critique internationale, n°42, janvier/mars 2009.

En 2009 se tiendront au Maroc les prochaines élections communales. Le mandat qui s'achève a été singulier à plus d'un titre. Il a tout d'abord inauguré les dispositifs institutionnels d'une nouvelle Charte communale adoptée en 2002, qui avait redécoupé la carte des circonscriptions du pays, sur injonction royale à la décentralisation. Chacune des grandes agglomérations qui comptaient plus de 500 000 habitants lors du recensement de 1994 (Rabat, Salé, Casablanca, Fès, Marrakech et Tanger), et qui étaient jusque-là divisées en plusieurs communes, avait été alors « unifiée » en une commune unique, avec à sa tête un conseil de la ville. Les 27 communes de Casablanca avaient été ainsi réunies en une seule municipalité, qui accueille désormais 131 conseillers communaux (ils étaient 1 147 avant la Charte). Le président de commune y a gagné en compétence et les observateurs commencent à l'appeler « maire » bien que le terme ne figure pas encore dans les textes.

Les élections communales de 2003 ont été en outre marquées par l'entrée en scène du Parti de la justice et du développement (PJD - *hizb al-'adâla wa al-tanmiya*), qui s'est présenté pour la première fois en tant que tel à des élections locales. Cette formation politique est née à la fin des années 1990 du rapprochement d'un parti sans militants, le Mouvement populaire démocratique et constitutionnel (MPDC - *al-haraka al-cha'biyya al-dimuqrâtiyya wa al-dustûriyya*) créé en 1967 par un ancien homme d'État, ministre et président du Parlement, Abdelkrim al-Khatib, et du Mouvement unicité et réforme (MUR - *al-islâh wa al-tawhîd*). Ce dernier est lui-même l'héritier du Groupe islamique (*al-jamâ'a al-islâmiyya*) et de la Jeunesse islamique (*al-chabîba al-islâmiyya*), deux mouvements dissidents qui se sont engagés dans un processus de légalisation dans les années 1990¹. Le PJD représente sur la scène politique marocaine des années 2000 la principale formation partisane légale affichant un référentiel « islamique ». Contrairement à l'association Justice et

¹. Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

bienfaisance (*al-'adl wa al-ihsân*) menée par le charismatique opposant Cheikh Yassine, le PJD est entré, dès sa formation, dans le champ politique formel et s'est engagé dans le jeu électoral en participant aux élections législatives de 2002.

Confortés par les scores réalisés au Parlement cette année-là (le parti est arrivé en troisième position avec 42 sièges sur 321) et dans le sillage de l'AKP turc, les cadres et militants du parti ont clairement affiché leur intention de « s'emparer des villes » aux élections communales de 2003. Les attentats survenus à Casablanca le 16 mai 2003 ont cependant freiné les ardeurs du parti, accusé par ses adversaires d'être « moralement responsable » de la violence politique par la diffusion d'une idéologie radicale auprès des segments les plus défavorisés de la population. Certaines personnalités sont même allées jusqu'à réclamer son interdiction. Les responsables du parti ont alors décidé, non sans provoquer une certaine déception dans les rangs de leurs militants, de limiter les candidatures à 18 % des circonscriptions et à la moitié seulement des arrondissements des villes de plus de 500 000 habitants. Aucun des principaux responsables du bureau du parti ne s'est présenté et très peu de parlementaires PJD ont été accrédités comme têtes de liste. Au final, la formation politique n'a parrainé que 3,48 % des candidats.

Malgré cette participation limitée, le PJD a opéré une percée remarquable dans les municipalités, notamment en ciblant ses candidatures. Arrivé en 11^e position en termes de répartition des élus au niveau national, il est désormais la deuxième force du royaume à l'échelle des villes de taille moyenne (il est en effet absent des circonscriptions rurales) et a pris la présidence de 17 municipalités dont certaines comme Meknès ou Témara ont été promues au rang de vitrines de la politique du parti. Dans les grandes agglomérations dotées d'un conseil de la ville, le PJD est largement représenté mais n'en prend nulle part la présidence Fidèle à sa stratégie d'autolimitation (largement imposée par le pouvoir central), il ne s'est présenté ni à Tanger ni à Agadir, où les résultats des élections législatives de 2002 laissaient pourtant penser qu'il pouvait y réaliser de bons scores. À Casablanca, il est arrivé en tête de 7 arrondissements sur les 8 (la ville en compte 16) où il s'est présenté.

Le mandat municipal 2003-2009 a ainsi constitué une phase d'apprentissage politique pour les élus PJD, qui, outre le fait qu'il s'agissait souvent pour eux d'une première expérience, eurent, comme les autres élus, à « essuyer les plâtres » de la mise en œuvre des dispositifs de la nouvelle Charte. Il leur fallut également s'ajuster aux contraintes d'une décentralisation ambiguë : le pouvoir central a en effet renforcé les collectivités locales mais en dotant parallèlement les autorités déconcentrées – *wali* (préfets de région) et gouverneurs (préfets) – de l'essentiel des ressources et compétences de l'action urbaine². Dans ce contexte, ceux qui, hier, prétendaient partir à l'assaut des villes se

². Claude de Miras (coord.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat, Institut national d'aménagement et d'urbanisme, **Institut de recherche sur le développement**, 2005.

présentent, aujourd'hui, comme des gestionnaires pragmatiques du local, en phase avec les injonctions à la bonne gouvernance néolibérale. La référence religieuse s'estompe ou, plus exactement, se décline et se réajuste au niveau local, en fonction des publics et autour de mots d'ordre consensuels (la proximité, la probité, la moralité)³. En fait, les élus PJD tentent avant tout de promouvoir une « politique du faire »⁴, dans un contexte de clientélisme concurrentiel et dans les limites institutionnelles et politiques de la décentralisation marocaine. En cela, ces nouveaux *city managers* offrent les caractéristiques de l'homme de bien, voire du notable. Mais ce sont aussi des hommes d'appareil, véritables chevilles ouvrières du parti à l'échelle locale.

Un discours managérial

Dans un numéro de décembre 2005⁵, *Le Journal hebdomadaire* a publié un dossier consacré au « pragmatisme des maires PJD ». Le « réalisme de la politique locale » et « l'efficacité de la gestion communale » des nouveaux élus y étaient présentés comme les « clés de la réussite » du parti. Après avoir rendu le PJD responsable des attentats de mai 2003, la presse nationale – mais aussi internationale⁶ – a fait de ces élus des gestionnaires avisés : les journalistes, qui avaient tant redouté une « dérive à l'algérienne », ont finalement annoncé une « transition à la turque ».

Selon eux, la virtuosité de ce qu'ils entrevoient comme un travail politique islamiste s'appuie moins sur un savoir-faire que sur une volonté de bien faire, moins sur l'expérience pratique que sur l'authenticité de l'engagement. Du côté du PJD, le point de vue est sensiblement différent. Le discours sur la ville de ses représentants puise dans le répertoire éprouvé du *management* urbain, et le pragmatisme occupe la première place dans le processus de prise de décision sur le terrain⁷. Ce « label » managérial est au cœur des stratégies de légitimation des élus PJD⁸. Lorsqu'on les questionne sur leurs bilans municipaux, ils mettent avant tout l'accent sur leur « bonne » gestion

³. Sélim Smaoui, « La probité comme argument politique : la campagne du PJD à Hay Hassani, Casablanca », dans Lamia Zaki (dir.), *Les élections législatives de 2007 au ras du terrain*, à paraître.

⁴. Nous faisons référence notamment aux travaux de Camille Goirand qui montre qu'au Brésil, en contexte de libéralisation politique, les notables locaux s'engagent dans une « politique du faire », tentant de séduire les électeurs en faisant plus, mieux et autrement que leurs adversaires. Voir C. Goirand, *La politique des favelas*, Paris, Karthala-CERI, 2000, et L. Zaki, « Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005) », thèse de science politique, IEP de Paris, 2005, chap. 7.

⁵. *Le Journal hebdomadaire*, 234, du 10 au 16 décembre 2005.

⁶. Jacques Bertoin, « Islam, business et vidéo », *Jeune Afrique*, 11 avril 2004.

⁷. Pour une approche comparative, voir Michèle Leclerc-Olive (dir.), *Affaires locales : de l'espace social communautaire à l'espace public politique*, Paris, Karthala, GEMDEV, 2006. Sur le Maroc, voir Myriam Catusse, « Décentraliser la démocratie ? Réformes institutionnelles et "bonne gouvernance" au Maroc », dans Gilles Massardier, Deniz Vardar (dir.), *Démocratie, démocraties*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

⁸. On peut ainsi rapprocher leurs attitudes des transformations managériales des activités politiques que l'on repère dans de nombreux autres contextes contemporains, voir *Politix*, 20 (79), 2007, dossier « Management ».

budgétaire : « Nous n'avons pas de particularité en termes de thèmes ou de programme par rapport aux autres. Notre particularité, c'est peut-être plutôt la gestion » (W., élu PJD à Casablanca, vice-président chargé de l'urbanisme au conseil de la ville, juillet 2008).

Il faut dire que la question de l'économie politique des villes est en tête de l'agenda public depuis le milieu des années 1990. La nouvelle Charte a transformé les règles du jeu et les échelles de la redistribution des ressources. Les arrondissements qui ont remplacé les communes dans les grandes villes n'ont pas de personnalité morale ni de budget propre (leurs fonds restreints sont alloués par le conseil de la ville). Ils ne sont plus en charge que de trois domaines de compétence, par ailleurs mal définis : la politique dite de proximité, l'état civil et la délivrance de permis de construire pour les habitations individuelles. Quant aux élus communaux, ils sont généralement accusés de mal gérer les comptes publics (par incompetence ou du fait de leur corruption) et font souvent l'objet d'audits financiers⁹. Dans tous les cas, la dépendance économique aux autorités centrales, ordonnatrices des budgets communaux, demeure déterminante et ne laisse que très peu de marge de manœuvre aux élus locaux.

En réaction, les représentants du PJD dans les communes cherchent à mettre en avant leur responsabilité de gestionnaires, leur capacité non seulement à faire les comptes mais aussi à rendre des comptes : « S'il y a une valeur ajoutée du PJD, c'est surtout cet enthousiasme et la volonté d'avoir une gestion locale saine ou en tout cas loin de tout... sans avoir besoin de donner quelque chose à la personne ou au parti. Dans la transparence et pour le bien des citoyens. Pas pour des affaires personnelles. (...) Essayer de maîtriser les dépenses au maximum, éviter la dilapidation des deniers publics et augmenter les recettes de la commune » (R., président de la commune de Témara, PJD, juillet 2008).

La mise en pratique de cette éthique managériale a souvent été apprise sur le tas, et plusieurs élus avouent qu'ils ont découvert les règles de la comptabilité au début de leur mandat. Ils utilisent d'ailleurs la métaphore de l'entreprise pour décrire le fonctionnement de leur commune.

C'est en particulier le cas à Témara. Son maire PJD souligne non seulement la « capacité de synergie » du parti avec les autres formations de la majorité du conseil de la ville, mais aussi la bonne collaboration de la commune avec les autorités publiques, et en particulier avec la préfecture. Cette démarche « très participative et concertée » lui a permis de développer une « stratégie de planification » sur dix ans, grâce au recours à un cabinet d'expertise privée qui en a établi le plan d'action. Le maire évoque les efforts de restructuration de l'administration municipale qu'il a entrepris pour mieux faire fonctionner ce qu'il appelle sa « commune-entreprise ». La raison économique l'emporte sur la raison sociale pour justifier la nécessité de diminuer les effectifs, mais

⁹. M. Catusse, « Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca. Les ambiguïtés de la démocratie locale à l'ère de la bonne gouvernance », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS Éditions, 2000-2001, vol. XXXIV.

également d'externaliser certaines fonctions afin de répondre plus efficacement aux besoins croissants de la ville. L'emprunt réalisé par le conseil de la ville auprès du Fonds d'équipement communal a contribué à la forte hausse du budget de la commune (qui a doublé en cinq ans). Certes, le recours au crédit a pu « susciter des réactions parmi les gens [au PJD] qui ne sont pas en exercice dans les communes »¹⁰, mais le maire rappelle qu'« il faut qu'il y ait une certaine souplesse dans les valeurs [du parti] pour s'adapter aux réalités ».

Pour lui, c'est cet « esprit d'entrepreneuriat dans la gestion de la ville » qui explique que Témara soit la première commune où une société d'économie mixte, spécialisée dans la construction d'habitats sociaux et d'infrastructures urbaines, ait été montée avec la Caisse de dépôts et de gestion (une loi est actuellement en préparation pour organiser le règlement de ce type de contrat). La commune en est le principal actionnaire, aux côtés de partenaires privés ou semi-publics : « Différents projets doivent être menés sans trop se soucier du social. C'est pour cela que la SEM est une bonne idée. (...) Le personnel de la commune n'est pas formé pour ça. La SEM est créée pour les projets marchands, les projets en bilan. Et parfois la commune peut aussi lui confier des projets en mandat, pour la construction de marchés [les *souks*, ces marchés à ciel ouvert ou couverts], etc.. Les gens de la commune s'occupent du reste : l'état civil... » (R.).

Si l'initiative de projets techniques ou de rationalisation de l'action publique, souvent relativement consensuels, ne leur revient pas nécessairement, les responsables du parti n'hésitent pas à en assumer la mise en œuvre : « L'idée du guichet unique (pour les dossiers d'urbanisme), ce n'est pas nous, mais c'est nous qui l'avons fait... Nous avons instauré des tickets électroniques qui indiquent la date à laquelle se tiendra la commission. Les démarches prennent maintenant quinze jours au lieu de six à sept mois auparavant » (W., élu PJD, Casablanca, juillet 2008).

L'argument économique est donc omniprésent dans la démarche des élus PJD. À Casablanca, ils s'indignent que la loi sur la concurrence ait été bafouée dans le cadre d'un appel d'offre pour l'implantation d'un supermarché. À Fès et à Rabat, où ils sont dans l'opposition, ils demandent (avec succès) l'intervention de la Cour des comptes pour sanctionner la mauvaise gestion, voire les malversations des deux maires. Dans leurs propres communes, ils s'efforcent d'attirer les investissements tout en tirant avantage des enjeux fonciers : « Deux grands supermarchés se sont ouverts en l'espace de trois ans. Des industries et des services se sont installés. Témara est l'endroit où le mètre carré est le plus cher maintenant... (...) Il faut créer des sources de revenus durables pour la ville » (R.).

¹⁰. La pratique de l'usure, *al-ribâ*, est interdite par l'islam. Cela a donné lieu au développement, depuis les années 1990 notamment, d'un système de « finances islamiques ». Voir par exemple Alain Roussillon, *Sociétés islamiques de placement de fonds et « ouverture économique »*, Le Caire, CEDEJ, dossiers du CEDEJ, 1989.

Enfin, à Casablanca en particulier, le parti, pourtant dans la majorité, s'oppose aux conditions de la renégociation du contrat de gestion déléguée du réseau d'eau et d'électricité de la ville accordée depuis 1996 à la Lydec (Lyonnaise des Eaux de Casablanca), filiale de Suez Environnement. Un élu PJD s'est spécialisé dans ce domaine, au nom de l'optimisation de la gestion des services publics. La révision du contrat, **signée** en novembre 2008, **a pu être ainsi partiellement contrôlée au sein du conseil de la ville** grâce à l'action conjuguée du PJD et d'élus de l'opposition, notamment de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), le principal adversaire local et national du PJD.

Les responsables du parti semblent également souscrire à l'association, récurrente dans le Maroc des années de la libéralisation, entre gestion publique et gestion privée des affaires¹¹. Ainsi font-ils l'éloge des qualités du maire de Casablanca, à la majorité hétéroclite duquel ils appartiennent. Cet industriel, ex-vice-président de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Casablanca, élu de l'Union constitutionnelle, a développé ses activités professionnelles à Taroudant dans le Sud du pays : « C'est la première fois dans l'histoire que Casablanca a un président de formation supérieure, c'est un HEC de Paris, diplômé de 1974, qui a roulé sa bosse. Pendant vingt ans, il a été dans le *business*, c'est un grand promoteur. Ce sont ceux qui ont une formation adéquate, une grande expérience dans le métier, le *business*, qui peuvent réussir. Je ne comprends pas qu'un président d'entreprise qui s'est cassé la gueule dans [son métier] fasse de la politique. Parce que s'il n'a pas réussi sa vie privée, je ne vois pas comment il peut réussir sa vie dans la communauté » (O, élu PJD, Casablanca, juillet 2008).

Cet affichage managérial peut paraître paradoxal de la part d'un parti, qui, nous le verrons plus loin, mobilise pourtant très peu dans le monde de l'entreprise. Des figures emblématiques permettent de compenser ce déficit, à Meknès notamment, la plus grande ville du royaume gouvernée par le PJD. Dans cette ville présentée comme une vitrine par le parti après la victoire qu'il y a remportée en 2003, le nouveau maire élu est un riche propriétaire terrien adoubé par le parti juste à la veille des élections. Son profil de notable a constitué au moment de l'élection une ressource de légitimation pour le PJD. Mais son mode de gestion de la politique urbaine semble montrer ses limites et son état de grâce se dissipe aujourd'hui. Son attitude au conseil de la ville est contestée. Afin de solder les arriérés de la Régie autonome de transports urbains qu'il souhaite privatiser, il n'a pas hésité à bloquer la circulation des bus de la régie pendant près de deux ans, suscitant protestation locale et intervention royale en 2005 pour remettre en service les transports publics. Mis en minorité dans son conseil, il semble désormais très peu soutenu par son parti, lequel non seulement ne présente plus la ville comme un laboratoire de la gestion PJD, mais contrôle avec soin les déclarations du

¹¹. M. Catusse, *Le temps des entrepreneurs. Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2008.

président de la ville. Peut-être l'attitude de ce dernier, insuffisamment soucieuse des besoins sociaux de ses administrés, a-t-elle paru trop coûteuse aux responsables du parti ?

L'euphémisation du rapport à l'islam

La pratique municipale du PJD est également marquée par l'euphémisation du rapport à la religion. La formation politique fait d'ailleurs rarement référence à des partis islamistes arabes peut-être trop associés aux Frères musulmans¹² : il semble qu'un partage des tâches se soit organisé entre le MUR et le PJD – le premier prenant en charge la mobilisation religieuse, le second, la mobilisation politique. Si la référence religieuse est toujours présente, d'autres thèmes modèlent la rhétorique du PJD, notamment en termes de gouvernement local (de « questions locales » – *al-umûr al-mahalliyya* – pour reprendre les propos de ses responsables).

Au début des années 2000, le parti s'est insurgé contre les modalités du microcrédit, à l'occasion du vote au Parlement d'une loi réglementant ce secteur d'activité en pleine expansion. Les responsables du PJD dénonçaient la pratique de l'usure contraire à la loi coranique. Mais à l'épreuve de l'expérience municipale, les conseillers PJD ont cependant réajusté leur position : « Nous ne sommes pas contre les taux d'intérêt. À qui appartient l'économie capitaliste ? Aux chrétiens ? Aux privés ? Nous sommes contre ces idées-là. Elles sont dépassées. Tout ce qui est bon pour l'humanité est bon pour nous » (K., élu parlementaire PJD, Mohammedia, juillet 2008).

En 2003, certains candidats du parti ont envisagé d'instaurer un système de transports en commun séparant les hommes et les femmes : « Comme à Téhéran, ça permettrait que tout le monde puisse s'asseoir » (K., élu PJD, Moulay Yacoub, Rabat, février 2003). Aujourd'hui, le projet semble peu réalisable : « La société n'est pas prête. On n'est pas seuls... on y travaille progressivement. Peut-être dans le futur ? » (A., élu PJD, Sidi Bernoussi, Casablanca, juillet 2008) ; « Ce n'est pas dans l'islam. Ce sont des coutumes. La pensée islamique doit être réformée. On a des fenêtres [d'interprétation] pour inventer dans l'islam » (K., élu parlementaire PJD, Mohammedia, juillet 2008)¹³.

Quant au discours sur la justice sociale, toujours présent, il se décline avant tout sur le mode de la condamnation des voleurs et des corrompus qui s'enrichissent aux dépens des citoyens. Au fond, la rhétorique publique des responsables locaux du PJD est délibérément souple par rapport au

¹². Voir notamment Malika Zeghal, *Les islamistes marocains : le défi à la monarchie*, Casablanca/Paris, Le Fennec/La Découverte, 2005.

¹³. **L'interviewé fait référence au principe religieux d'*ijtihâd*, effort de réflexion et d'interprétation des textes sacrés.**

référentiel islamique : « Nous sommes un parti à identité religieuse, mais notre côté religieux n'est pas obligé d'apparaître clairement dans la gestion locale » (A.).

Cette prise de distance relative n'épuise pas le chapitre des rapports complexes que le parti entretient avec des organisations, la première d'entre elles étant le MUR, qui affichent explicitement une mission islamique. Sur le terrain, les bâtiments du PJD accueillent des cours d'enseignement coranique, les associations locales proches du parti organisent des activités de scoutisme pour les enfants¹⁴, etc.. Cependant, l'exercice concret du pouvoir municipal amène le PJD à prendre position dans le champ de l'islamisme en se présentant comme un antidote aux formes de populisme ou de radicalisme usant du langage religieux. Le parti s'érige ainsi en rempart contre ce qu'il présente comme des dangers autrement plus sérieux que sa propre accession au pouvoir, non seulement pour le camp laïque mais aussi, plus généralement, pour le pays. L'expérience politique passe donc avant tout par la mise en œuvre de décisions pragmatiques, loin du scénario algérien plusieurs fois évoqué dans les entretiens pour souligner, *a contrario*, que le PJD protège le Maroc du terrorisme, mais aussi pour émettre l'hypothèse que si le Front islamique du salut avait exercé le pouvoir, le « bon sens » l'aurait « naturellement » poussé vers des stratégies politiques normalisées.

En fait, les chevaux de bataille des élus municipaux du PJD sont et demeurent plus moraux que strictement religieux et s'avèrent négociables. Plusieurs épisodes locaux illustrent l'absence de ligne claire du parti sur la question des mœurs. Ils révèlent plus les prises de position individuelles et parfois spectaculaires des élus locaux qu'ils ne relèvent de campagnes nationales coordonnées au nom de la défense de principes intangibles. À Khénifra, en 2005, une déclaration du maire PJD de la ville au sujet de la réputation de l'agglomération, « lieu historique de la prostitution », a suscité une controverse publique : un millier de personnes sont descendues dans la rue, à l'appel de mouvements de gauche pour manifester leur indignation. Mais le débat porte moins sur la place de la religion dans la cité que sur le désordre social et moral que la prostitution pourrait engendrer. Quant aux protestations, elles portent moins sur l'usage de la morale en politique (hormis de la part de l'Association marocaine pour les droits de l'homme) que sur l'opprobre que de telles déclarations feraient peser sur les citoyens de la ville. En 2007, à Ksar el Kébir, autre municipalité PJD, le tribunal de première instance de la ville condamne six hommes pour homosexualité. « Les manifestations publiques de la dépravation ne doivent pas avoir lieu dans l'État du Commandeur des croyants », a affirmé le chef du groupe PJD à la Chambre des représentants. Mais c'est dans une mairie PJD, à Meknès, qu'a été organisée une fête du vin en 2007. Et le maire de cette ville figure également dans le jury d'un concours de beauté. La question des débits d'alcool ne fait d'ailleurs

¹⁴. S. Smaoui, « La probité comme argument politique : la campagne du PJD à Hay Hassani, Casablanca », cité.

pas l'unanimité au sein du parti. En 2003, le président PJD d'une commune de Rabat nous affirmait en février 2003 : « Je ne signerai pas de document sur l'aménagement de la corniche si des hôtels et des bars s'y trouvent. De même si Auchan s'installe et vend de l'alcool. N'insistez pas là-dessus » (K., Moulay Yacoub, Rabat). Aujourd'hui, la position du parti est nettement moins intransigeante. À Meknès et à Témara, les nouveaux maires PJD s'enorgueillissent de l'implantation dans leurs municipalités de grandes surfaces, alors même que celles-ci vendent de l'alcool. Et lorsque le PJD s'oppose à la construction d'un supermarché dans un quartier pauvre de Casablanca, ses représentants mettent moins en avant le principe musulman de la prohibition de l'alcool que son inadaptation à des consommateurs issus de quartiers populaires ou de bidonvilles. Cet argument condescendant à l'égard de ces populations démontre au passage que le parti ne se fait pas nécessairement le porte-parole des quartiers marginalisés de la ville comme on l'entend souvent¹⁵ : « La question du vin était secondaire. Il y a des épiceries là-bas, des commerçants qui seront ruinés par un supermarché, et puis il y a des mineurs à Lahraouiyyine, des rues où même une estafette de police ne peut pas passer, ça serait la catastrophe d'apporter du vin à ces gens-là » (L., élu PJD, Casablanca, juillet 2008).

Gérer les problèmes au quotidien : l'affichage d'un clientélisme moral

Troisième aspect de la politique locale du PJD, les efforts que déploient ses représentants à l'égard des administrés et de leurs besoins sociaux. L'accès au conseil municipal sert moins à mettre en œuvre des programmes ambitieux qu'à mettre en place des formes de « médiation sociale et institutionnelle » personnalisées¹⁶ avec les électeurs. Les élus locaux du parti développent une idéologie de l'action politique locale finalement peu différente, à cet égard du moins, de celle des notables plus traditionnels. Ils semblent avoir pour seule vocation de gérer au quotidien les problèmes sur le terrain : « Jour après jour, je me suis aperçu que la vraie place du PJD était dans les communes. C'est là qu'il y a le citoyen, là que les choses doivent être réglées. Le Parlement, il passe au-dessus comme un avion, mais les vrais problèmes sont sur terre : tout ce qui est communal, c'est le terrain » (L.).

Les conseillers PJD insistent sur la dimension éthique de cette « médiation » menée dans l'intérêt des citoyens et non motivée par l'intérêt personnel : pour économiser la subvention allouée à sa

¹⁵. L. Zaki, « Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005) », cité.

¹⁶. Par analogie avec le concept de « médiation politique personnalisée » utilisé par Javier Auyero pour souligner l'importance de l'affect et du lien avec l'électeur dans la relation de clientèle, qui ne se limite pas à la distribution de biens et/ou de services en échange du vote. Voir J. Auyero, *Poor People's Politics: Peronist Survival Networks and the Legacy of Evita*, Durham/Londres, Duke University Press, 2001.

circonscription, un président d'arrondissement a renoncé à changer le mobilier de son bureau lorsqu'il s'est installé dans le nouveau centre administratif dont il avait réussi à faire achever la construction. Ils mettent notamment l'accent sur leur disponibilité, qualité qui est au cœur du travail de résolution des problèmes quotidiens des électeurs : « Ce qui m'intéresse le plus, c'est que les citoyens sachent que A. est là de 11h à 13h » (A., vice-président d'arrondissement PJD, élu au conseil de la ville de Casablanca, juillet 2008).

Ils entrent ainsi en concurrence avec les élus des autres partis pour capter les sollicitations et les doléances des citoyens. Le vice-président d'arrondissement cité plus haut (A.) évoque, non sans fierté, les tensions qui, durant plusieurs mois, ont marqué ses rapports avec le président d'arrondissement, après les élections de 2003 : « Il y avait la queue devant mon bureau, beaucoup de gens venaient me voir. En revanche, à l'étage [devant le bureau du président] c'était vide, il n'y avait personne. Les relations avec le président ont été très difficiles, il n'acceptait pas ça ».

Leur « politique du faire » s'articule principalement, au niveau local, autour de deux types d'intermédiation : l'une, institutionnelle, où les élus jouent le rôle de traducteurs des demandes administratives des électeurs ; l'autre, plus politique et sociale, à travers laquelle les élus utilisent les (rares) ressources communales et partisans dont ils disposent pour renforcer le lien avec les électeurs. Une partie de leur travail s'apparente à de l'« accompagnement administratif », consistant à recueillir les requêtes des citoyens, à les orienter et à faciliter leurs démarches (pour faire venir le médecin à même d'établir un certificat de décès, pour obtenir des documents administratifs, etc.). Il s'agit d'expliquer et d'accélérer les procédures, de quelque nature qu'elles soient, en intervenant par exemple auprès du responsable de la salle des fêtes de l'arrondissement pour qu'il enregistre une réservation, dont l'élu veillera à ce qu'elle soit validée par la signature du président ou du vice-président, ou en obtenant l'accord du président pour qu'une association puisse se réunir dans le centre culturel de l'arrondissement. Les élus PJD s'efforcent également, en personnalisant les liens notamment avec les services techniques du conseil de la ville, d'obtenir des services pour leurs administrés. Cela est plus ou moins facile selon que le parti est dans la majorité ou dans l'opposition du conseil municipal : « J'ai appris que les choses ne se donnent pas [au conseil de la ville], elles s'attrapent, elles se prennent » (A.).

L'intercession s'exerce également auprès des entreprises privées chargées de la délégation de services publics (eau, électricité, collecte des déchets), les élus PJD soulignant la nécessité de tisser des liens privilégiés avec des agents de ces entreprises pour obtenir de meilleurs résultats. Enfin, la médiation administrative personnalisée dépasse le cadre de l'administration décentralisée pour se déployer dans celui de l'administration déconcentrée (interventions auprès du gouverneur pour accélérer certaines démarches, notamment pour les passeports).

Même s'ils utilisent dans tous ces cas leur statut et leurs réseaux, les élus PJD insistent sur le fait que les services rendus ne s'apparentent pas à des traitements de faveur mais sont des services « normaux », que les citoyens sont légitimement en droit de réclamer. Leur action vise à optimiser les services publics rendus dans le cadre de la légalité, contrairement à d'autres patrons politiques locaux qui peuvent contourner le droit pour satisfaire leurs électeurs¹⁷. Ces intercessions font cependant l'objet de contestations, les détracteurs du parti y voyant la manifestation d'un clientélisme électoraliste¹⁸. Le gouvernement, quant à lui, reproche aux députés PJD de formuler au Parlement trop de questions écrites sur les « questions locales » et, ce faisant, d'entraver la bonne marche des institutions.

Parallèlement à cet accompagnement administratif des citoyens, qui témoigne de l'inscription progressive du parti dans des réseaux d'action locaux normalisés et réguliers, les conseillers communaux PJD déploient des activités sociales souvent en articulation avec le dense tissu associatif gravitant autour du MUR. La plupart de ceux que nous avons rencontrés président une ou plusieurs associations, et travaillent également de manière plus informelle pour « rendre service au citoyen ». Dans la circonscription de Mohammedia, ils assistent souvent à la permanence hebdomadaire du parlementaire PJD. Celui-ci fait appel également à des militants ou « sympathisants » bénévoles, notamment à des médecins et à des avocats, qui mettent leurs compétences au service des électeurs. La mise en réseau est d'autant plus efficace qu'elle repose sur une discipline partisane présentée comme le « cachet » du parti (expression du maire PJD de Témara).

Cependant, cet investissement dans la médiation politique localisée n'est pas suffisant pour compenser la réduction des ressources institutionnelles des communes, notamment à l'échelle des circonscriptions devenues des arrondissements. Les nouvelles contraintes auxquelles doit faire face le gouvernement des villes sont d'autant plus coûteuses politiquement qu'elles sont mal assimilées par les électeurs. Le président PJD de l'arrondissement de Yaacoub el Mansour à Rabat a ainsi édité un guide récapitulant les prérogatives relevant de l'arrondissement et celles relevant de la ville, en partie pour se dédouaner vis-à-vis des administrés qui attendraient de lui des services qu'il n'est pas (ou n'est plus) en mesure de dispenser. Les élus PJD soulignent volontiers les difficultés qu'ils ont à assumer leur mission principale de « proximité ». Outre qu'elle reste mal définie, celle-ci n'aurait guère de sens en raison du faible montant de la subvention allouée annuellement aux arrondissements par le conseil de la ville : « Les élus de l'arrondissement ont perdu espoir, ils

¹⁷. L. Zaki, « Le clientélisme, vecteur de politisation en régime autoritaire ? », dans Olivier Dabène, Vincent Geisser, Gilles Massardier (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle : convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008, p. 157-180.

¹⁸. Mohamed Saâd Alami, « Le PJD est un parti clientéliste », *Aujourd'hui le Maroc*, 5 juin 2006.

n'osent même plus dire qu'ils sont élus. (...) On ne fait pas de proximité nous, on gère les petits problèmes » (A.)

Si le PJD a plaidé en 2003 en faveur de l'unification des communes, en vertu de la nouvelle Charte, nombre de ses élus ont dû réviser leur position à l'épreuve des faits. Dans leur discours, ils s'érigent contre des « anciens élus » qu'ils accusent de vouloir récupérer *de facto* les tâches qui ont été enlevées aux arrondissements, contribuant ainsi à alimenter les imprécisions de la Charte communale.

Entre dissidence et loyauté : se plier aux règles du jeu partisan local

En ne présentant des candidats que dans un nombre limité d'arrondissements dans les grandes villes – et même si ceux-ci y ont été très bien élus –, le PJD n'est pas suffisamment majoritaire pour peser sur les décisions politiques locales et encore moins pour redistribuer les ressources des collectivités territoriales. Depuis 2003, le président du conseil de la ville de Casablanca monopolise de fait la prise de décision, au point d'être considéré quasiment comme le seul maître à bord : il élabore les décisions avec des conseillers techniques (non élus), ne pratique qu'une délégation de signature limitée et sectorialisée auprès des membres du bureau et maîtrise totalement la mise sur agenda de l'ordre du jour.

En outre, ce sont le *wali* et les gouverneurs qui décident en dernière instance. La stratégie de normalisation politique engagée par le PJD explique sans doute l'ambivalence du discours de ses élus sur les relations aux autorités déconcentrées. D'un côté, ils plaident pour un allègement du pouvoir de tutelle, notamment sur la question de l'approbation du budget, demandant le remplacement du contrôle *a priori* par un contrôle *ex post* dans une optique de responsabilisation des élus. De l'autre, ils réclament l'arbitrage des autorités centrales : « Il n'est pas possible de gérer une ville comme Casa sans l'intervention des ministères concernés à Rabat. Il ne faut pas laisser Casa à ses problèmes. C'est une grande ville mais ses ressources ne suffisent pas pour un vrai développement du pays, le problème c'est que les ministères et les fonds publics n'interviennent que dans le monde rural au Maroc » (L., élu PJD, Casablanca, juillet 2008).

Il s'ensuit que les conseillers PJD semblent parfois être pris au piège du décalage entre l'effet d'annonce qu'a pu représenter leur élection en 2003 et leur capacité d'action globalement limitée. Leur inscription dans les règles du jeu local sape en partie l'image de porte-parole de la protestation à laquelle le parti pouvait prétendre. À Casablanca par exemple, où il est la « colonne vertébrale » du conseil de la ville (A., élu PJD, Sidi Bernoussi, Casablanca), le PJD doit accepter de composer pour prouver sa capacité à travailler en équipe, loin du concept de « soutien critique » adopté à

l'égard du gouvernement de 1997 à 2002¹⁹. Ainsi ne compte-t-il qu'un élu dans le bureau du conseil, au même titre que des partis faiblement représentés, tandis que d'autres formations disposent de deux représentants. Certes, il est le seul parti à présider trois commissions du conseil de la ville et à avoir obtenu cinq vice-présidences de commission, mais ces dernières n'ont guère de pouvoir. Le parti a par ailleurs accepté de présider une commission budgétaire incompétente sur la question des ressources financières, laquelle relève dans les faits d'une autre commission. À Casablanca, où il est arrivé en tête, nous l'avons dit, dans 7 arrondissements, le parti n'a finalement obtenu la présidence que de celui de Sidi Bernoussi. Aux dires de plusieurs conseillers interviewés, il aurait ainsi cédé à la pression du pouvoir.

Quoi qu'il en soit, les élus PJD que nous avons rencontrés affichent une forte loyauté envers leur coalition au conseil de la ville. La posture oppositionnelle est en fait associée à une mort politique certaine au niveau local : « Au Maroc, dans la commune, personne ne choisit d'être dans l'opposition. Dans l'opposition, tout est bloqué, on ne peut rien faire » (L. élu PJD, Casablanca).

La fidélité des conseillers PJD à la majorité du conseil de la ville a notamment permis à l'arrondissement de Sidi Bernoussi (ex-commune) d'obtenir des financements importants alloués par le conseil de la ville dont il dépend désormais. L'arrondissement n'aurait sans doute pas décroché ces financements sans les concessions politiques consenties par le parti au sein du conseil de la ville. Cette manne financière a permis l'achèvement d'un centre culturel et d'un centre administratif dont les travaux avaient été engagés depuis plus d'une dizaine d'années par l'ancienne équipe municipale. Il n'empêche que le transfert de l'essentiel des ressources des anciennes communes – devenues des arrondissements – au conseil de la ville (qui fait passer le budget de la circonscription de Sidi Bernoussi de 13 millions de dirhams avant la réforme à 500 000 dirhams après 2003) limite très largement les capacités d'action des élus d'arrondissement.

Ces stratégies d'intégration à la majorité du conseil de la ville peuvent par ailleurs se révéler coûteuses politiquement pour le parti, et entraîner la déconvenue, voire la désaffection des électeurs. Ce fut le cas dans la circonscription de Casablanca-Anfa, où la majorité des militants du PJD ont fait campagne, lors des législatives de 2007, en faveur de Abdelbari Zemzemi. Cet ancien prédicateur se présentait sous les couleurs du Parti de la renaissance et de la vertu (PRV - *hizb al-nahda wa al-fadila*), alors qu'il avait largement contribué à l'implantation du PJD à Anfa lors des législatives de 2002. Sa candidature visait notamment à s'opposer à la liste commune présentée par le PJD et le Parti des forces citoyennes (*hizb al-quwwât al-muwâtana*) – alliance qui entrait dans la politique de normalisation du PJD mise en œuvre par ses cadres. Si A. Zemzemi est arrivé second,

¹⁹. M. Zeghal, *Les islamistes marocains : le défi à la monarchie*, op. cit..

le candidat du PFC n'a quant à lui pas été élu : sa défaite a constitué un revers important pour le PJD dans une circonscription où il avait obtenu deux élus en 2002²⁰.

L'entrée dans les conseils de ville n'a toutefois pas totalement émoussé les capacités du PJD à mobiliser les électeurs. Lors des dernières législatives de 2007, le parti est arrivé en tête à Casablanca, avec des scores élevés dans 6 des 8 circonscriptions dans lesquelles il se présentait²¹. À Rabat aussi, il est arrivé en tête, au détriment de l'USFP, autre parti de l'opposition dans le conseil de la ville²².

Des professionnels du gouvernement urbain ?

Alors que la Charte communale de 2003 impose aux candidats de pouvoir justifier d'un niveau minimum d'instruction équivalent à celui de la fin des études primaires (art. 28), le PJD se fait le chantre d'une éthique élitiste de l'action politique. Si le dévouement partisan est à la source de l'accréditation du parti, le choix des candidats est aussi fonction d'autres critères garantissant la « compétence » (*kafâ'a*) des élus PJD et essentiellement axés sur le profil professionnel et sociologique des individus : « Nous avons des cadres, des médecins, des gens qui savent parler... pas des analphabètes. Nous avons des diplômés et des gens connus, pour donner une bonne représentation du parti. Il faut que nous soyons représentatifs du parti. On ne peut pas choisir n'importe qui pour représenter le PJD » (A.).

Plusieurs travaux de science politique montrent une « entrepreneurisation » de la représentation politique²³. Malgré la montée en puissance des hommes d'affaires et des notables locaux dans le paysage électoral au détriment notamment du monde enseignant²⁴, le PJD recrute encore davantage dans la fonction publique que dans le monde de l'entreprise. Les enseignants représentent un quart des élus PJD au conseil de la ville, alors qu'ils sont 10,28 % en moyenne tous partis confondus²⁵ :

²⁰. Mohamed Wazif, « Abdelbari Zemzemi, du minbar au Parlement. Pluripartisme islamiste et législatives marocaines, septembre 2007 », dans L. Zaki (dir.), *Les élections législatives de 2007 au ras du terrain*, op. cit.

²¹. Dans ces 8 circonscriptions casablancaises, le PJD a recueilli 72 980 voix contre 47 272 pour le second parti, le Parti de l'Istiqlal.

²². Jean-Michel Salgon, « Élections législatives : la transition avortée », *Les Cahiers de l'Orient*, 90, juin 2008, p. 39-50. Mounia Bennani-Chraïbi, « De nouveaux "défenseurs du trône" ? », *Les Cahiers de l'Orient*, 90, juin 2008, p. 9-22.

²³. M. Catusse, *Le temps des entrepreneurs. Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, op. cit.

²⁴. M. Bennani-Chraïbi, « "Hommes d'affaires" versus "profs de fac.". La notabilisation parlementaire d'un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, 15 (2), 2008, p. 205-219.

²⁵. Abdelkader Elyagoubi, « Les élections communales de 2003, maillon du processus démocratique au Maroc », licence en droit public, Université Sidi Mohamed ben Abdellah, Fez, 2005 (http://www.memoireonline.com/01/07/318/m_elections-communales-2003-processus-democratique-maroc0.html).

l'aménagement du temps est facilité dans la fonction publique, tandis que les entreprises privées, dont la logique est incompatible avec la disponibilité requise par la discipline du parti, sanctionnent les absences répétées de leurs employés. Plusieurs élus soulignent à cet égard qu'ils n'ont pu assumer leurs fonctions que grâce à un décret de 2005 facilitant la retraite anticipée dans le but de désengorger la fonction publique. Si les enseignants ne disposent pas comme d'autres notables locaux de ressources propres à redistribuer, leur profession leur a permis de mobiliser, de fidéliser des militants ou de futurs militants, de s'inscrire dans des rapports de confiance et des « pratiques populaires locales »²⁶, de déployer également une multiplicité de relations à géométrie variable avec le parti, à travers le développement d'associations sportives, de cours du soir, etc..

En 2003, le PJD a fait élire des conseillers communaux, qui, pour la plupart, n'avaient guère d'expérience politique. Les candidats ont été plutôt choisis de façon délibérée hors des rangs des parlementaires du parti, afin « d'élargir le champ politique à beaucoup de militants » (W., élu PJD, Casablanca, juillet 2008). Dans un commun « rejet de la brigade »²⁷, les élus rappellent qu'ils n'ont pas choisi de se présenter ou de se représenter, mais que ce sont les militants qui ont désigné par leur vote les candidats du parti. La délibération de la section locale est déterminante dans la constitution des listes²⁸ : l'aventure électorale échappe ainsi au soupçon d'ambition personnelle pour se définir sur le mode du dévouement.

Les élus **PJD se** caractérisent notamment par leur jeunesse, présentée comme un gage de candeur et de dynamisme. **En 2003**, la moyenne d'âge des **nouveaux** élus locaux à Casablanca de 47,2 ans ; **elle n'était que de 39,8 ans pour les élus du groupe PJD**²⁹. L'inexpérience politique apparaît paradoxalement comme une garantie d'efficacité : dépourvus de tout antécédent dans le domaine du pouvoir, les nouveaux élus PJD se couleraient plus facilement dans la peau de l' élu d'arrondissement.

Parallèlement, le parti revendique une expertise et une professionnalisation dans le gouvernement local. Après s'être investi au Parlement en 2003 dans le dossier de la réforme de la Charte, il milite désormais pour une réforme du code électoral, en défendant notamment le relèvement du seuil de représentation pour éviter la balkanisation des conseils communaux et encourager l'équation « une ville = un parti ». Le PJD se fait le porte-parole du local et affiche une attention toute particulière à

²⁶. Julian Mischi, « Travail partisan et sociabilités populaires : observations localisées de la politisation communiste », *Politix*, 16 (63), 2003, p. 91.

²⁷. M. Bennani-Chraïbi, « Mobilisations électorales à Derb Soltan et à Hay Hassani (Casablanca) », dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse, Jean-Claude Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc : les législatives 2002*, Paris, Karthala, Aix-en-Provence, IREMAM, 2005, p. 119.

²⁸. Des frictions portant sur la constitution de certaines listes aux législatives de 2007 montrent cependant que le bureau central peut imposer ses choix contre l'avis des militants locaux (comme par exemple à Casablanca-Anfa, où le PJD s'est associé au Parti des forces citoyennes).

²⁹. Chiffres établis à partir d'une liste des membres du conseil de la ville de Casablanca publiée en 2003 par la Wilaya, où figure la date de naissance des élus.

la spécialisation de ses représentants. L'Association des élus locaux du PJD (*jam'iyya muntakhabîn al-'adâla wa al-tanmiya*) organise ainsi des cycles de formation pour les élus du parti. Elle est présidée par l'emblématique maire de Témara, secondé par le vice-président du conseil de la ville de Casablanca, en charge de l'urbanisme.

Comment [11]: En français, cela donne "association des élus locaux du PJD"... Peut-on laisser ainsi ?

Plus qu'une professionnalisation individuelle (les élus PJD ont du mal à « vivre de la politique » et soulignent les difficultés matérielles auxquelles ils se trouvent confrontés), c'est une professionnalisation institutionnelle qui se dessine. Celle-ci s'opère à travers une rationalisation du travail politique où l'individu s'efface au profit des rouages de l'appareil partisan, lequel semble bien rodé – les élus PJD travailleraient mieux que les autres – et s'appuie sur un dévouement militant distinctif – les élus PJD travailleraient plus que les autres.

L'*ethos* de la professionnalisation se repère également dans la répartition des tâches entre les élus PJD en fonction de leur expérience dans le monde du travail. Il allait de soi, par exemple, d'attribuer la gestion du dossier « finances » à un élu diplômé d'une maîtrise d'économie financière et d'un DESS de management à Toulouse. En revanche, la prise en charge du dossier de la Lydec par un docteur en esthétique semblait moins directement évidente et suscita des remarques amusées, mais également admiratives de collègues du parti. Elle montre cependant l'importance et le prestige accordés au diplôme en lui-même : « À ce niveau d'études, on peut tout comprendre », affirme l'élu en question.

Discipline partisane et spécialisation se manifestent également dans la coordination du travail : « Quand on intervient au conseil, on intervient en connaissance de cause, c'est une responsabilité. On prépare les interventions, on se coordonne » (A. élu PJD, Vice-président d'arrondissement, élu au conseil de la ville de Casablanca).

L'intégration du PJD au jeu politique local a donc contribué à sa normalisation. En retour, les formes d'autorité que déploient ses représentants, de même que les répertoires d'action dans lesquels ils puisent, s'inscrivent dans un entre-deux qui renouvelle les règles du pouvoir local. Les élus PJD prétendent à la fois au statut de novices et à la professionnalisation de leur rôle, s'affichent comme des hommes de bien, voire des notables généreux engagés dans des causes désintéressées au profit de leurs électeurs, mais endossent également l'habit de serviteurs disciplinés du parti, tout aussi dévoués à l'intérêt de l'appareil. À travers leur discours d'*outsider* et leur rhétorique du renouveau et de la virginité politique³⁰, ils revendiquent une représentation des villes à la fois virtuelle – en laissant entendre ce que serait la force du parti s'ils n'avaient pas limité leurs candidatures – et vertueuse – les candidatures accréditées sont « transparentes » et les candidats « compétents », aptes à inventer une vie politique locale dynamique et à faire participer les citoyens

³⁰. « Pour une commune efficace et un développement complet », programme du PJD pour les élections communales de 2003.

à la décision³¹. Combinant des activités d'intermédiation, des pratiques désintéressées et des représentations morales de l'autorité, les élus PJD cherchent à s'imposer comme de nouvelles « autorités sociales » en politique³². D'aucuns pourront y déceler les ressorts paradoxaux de la fabrication de nouvelles formes de notabilité associant trajectoires militantes et ancrage au terroir, professionnalisation et vocation. Mais la comparaison avec des figures notabiles plus classiques s'arrête au seuil de la forte dépendance qui les lie au parti.

L'élection de Abdelilah Benkirane au poste de secrétaire général lors du congrès du PJD en juillet 2008 a créé la surprise, aussi bien à l'extérieur qu'au sein du parti. Les pronostics tablaient en effet sur une nouvelle victoire de Saâd Eddine El Othmani (élu pour la première fois en avril 2004), qui incarnait la stratégie de normalisation et d'intégration politique du parti. Le nouveau dirigeant choisi par les militants est connu pour ses déclarations polémiques, parfois jugées intolérantes et populistes. Cependant, il est quand même considéré comme un modéré. Certes, il souhaite « moraliser la vie politique », mais la mise en œuvre des valeurs issues du référentiel islamique qu'il invoque doit avant tout contribuer à lutter contre la corruption³³. Au niveau national comme à l'échelle locale, l'application de l'éthique islamique doit contribuer à réinventer une morale politique à partir de valeurs très consensuelles, mais que les islamistes se targuent d'être les seuls à mettre en œuvre par une discipline partisane.

Cela étant, l'expérience menée par le PJD dans les municipalités depuis 2003 montre une formation politique certes organisée et disciplinée, mais tenaillée par des stratégies ou des mots d'ordre parfois contradictoires : gestion budgétaire ou réforme politique, dissidence ou participation, expérience ou virginité. Il est encore difficile, voire biaisé, de décrire un mode de gouvernance islamique des villes marocaines. Mais l'entrée sur la scène municipale du PJD a contribué à exacerber les enjeux politiques du gouvernement des villes. D'une part, parce que le parti revendique une représentativité populaire et démocratique, indéniable dans les villes, mais à nuancer au regard des stratégies d'exposition électorales et des taux d'abstention élevés. D'autre part, parce qu'en se présentant comme étant les élus locaux « par excellence », ses représentants offrent de nouvelles figures du politique et du prestige et prennent au pied de la lettre l'injonction royale mais aussi internationale à la décentralisation. Enfin, parce devant les outils limités, voire

³¹. *Ibid.*

³². Voir la présentation éditoriale du dossier « Trajectoires de la notabilité, I. Pratiques et stratégies », *Politix*, 17 (65), 2004, p. 12.

³³. Florence Beaugé, « Abdelilah Benkirane, chef du parti islamiste PJD, veut "moraliser la vie politique au Maroc" », *Le Monde*, 6 août 2008.

piégés, que leur offrent les institutions locales, les membres du parti amènent à repenser les modalités techniques et politiques du gouvernement des villes.